



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service aménagement, risques  
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès LAFONT – SAR/CP  
tél. : 04-50-33-77-13, fax : 04-50-33-77-58  
courriel : marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 13 JUIN 2014

Monsieur le maire  
3 Place de la Mairie

74250 MARCELLAZ-EN-FAUCIGNY

**objet** : avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA)  
**PJ** : avis de la CDCEA, consommation communale, note méthodologique et rapport de la DDT

Monsieur le maire,

Comme suite à votre transmission du projet arrêté de PLU réceptionné dans mes services le 7 mars 2014, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) en date du 14 mai 2014.

Cet avis est un avis simple qui doit compter parmi les pièces constituant le dossier soumis à enquête publique en application de l'article L.123-10 du code de l'urbanisme.

Les éléments joints à cet avis, et sur lesquels figure la mention « non diffusable » ne sont destinés qu'à vous permettre de mieux appréhender la position de la commission. S'agissant de documents préparatoires qui présentent des données à caractère confidentiel, ils ne doivent pas figurer dans le dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des Territoires

  
Thierry ALEXANDRE